

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

APPROBATION DE L'AVENANT n°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS n°VECO 002-150/19/CT RELATIVE A LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION MARSEILLE INNOVATION.

Marseille Innovation se positionne comme un acteur majeur de l'écosystème d'innovation de la Métropole et contribue, par l'exercice de ses missions, à la dynamique entrepreneuriale forte, observée sur notre territoire. L'association reçoit à ce titre le soutien des collectivités (Métropole, Région Sud, Département des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille) pour le financement de son fonctionnement et de ses actions.

Par délibération du Bureau Métropolitain en date du 28 mars 2019, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 391.540€ pour soutenir l'association Marseille Innovation dans son fonctionnement et la réalisation de son programme d'action 2019. Cette subvention représentait 22,41% d'un budget prévisionnel de 1.746.873 €.

Or les montants des subventions octroyées par la Région et du Département se sont avérées moindres que ceux sollicités. Dans un souci de bonne gestion, l'association a en conséquence été amenée à réduire l'ensemble de ses postes de dépenses, pour tenir compte d'un niveau de recettes inférieur d'environ 40.000 € au budget prévisionnel initial. Le budget ainsi rectifié et approuvé par le Conseil d'administration de Marseille Innovation s'élève à 1.678.290 €.

Le montant de la subvention étant calculé au prorata des dépenses réalisées, l'association sollicite la Métropole pour que ce budget rectifié soit pris en compte dans le calcul du solde de la subvention.

Il convient de noter que la réduction du budget de la structure n'a pas eu d'incidence sur le plan d'action, que Marseille Innovation a mis en œuvre conformément aux engagements pris dans la convention d'objectif établie avec la Métropole. Le bilan d'activité de l'association présente des résultats satisfaisants sur l'ensemble des indicateurs retenus.

Afin de ne pas pénaliser Marseille Innovation du fait des efforts réalisés pour ajuster son budget à la réalité des subventions attribuées par les collectivités co-financeurs, il est proposé de modifier par avenant l'assiette de dépenses retenues pour le calcul de la subvention de la Métropole.